

N° 226

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Enregistré à la Présidence du Sénat le 11 décembre 2020

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 34-1 DE LA CONSTITUTION,

*relative à la **nécessité de sanctionner la politique agressive de la Turquie et de reconnaître la République du Haut-Karabakh dans ses limites territoriales existant au moment de la disparition de l'URSS,***

PRÉSENTÉE

Par M. Jean Louis MASSON,

Sénateur

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Turquie est responsable de l'un des grands génocides commis au cours du XX^{ème} siècle, celui des Arméniens. Aujourd'hui, sous la présidence de Recep Tayyip Erdogan, la Turquie a une politique très belliqueuse et son implication dans divers conflits armés, fait penser à l'impérialisme expansionniste pratiqué par l'Allemagne à la veille de la Seconde guerre mondiale. Malheureusement, l'Union européenne et les pays membres de celle-ci, ont une attitude timorée et se bornent à des protestations courtoises sans aucun effet dissuasif.

Le Sénat a adopté le 25 novembre 2020, une proposition de résolution n°145 du 18 novembre 2020 qui elle aussi, n'est pas assez ferme quant à ses conclusions à l'encontre du rôle de la Turquie dans de nombreux conflits armés. Les dérives citées dans cette résolution sont pourtant nombreuses : à Chypre, avec la poursuite de forages gaziers illégaux ou avec la réouverture de la plage de Varosha au mépris des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ; en Grèce, avec des incursions dans les eaux territoriales par des navires de forage sous escorte de navires de guerre ; en Syrie, avec une implication militaire pour soutenir les terroristes musulmans qui occupent le Nord-Ouest du pays ; en Syrie encore avec des interventions armées pour occuper les territoires habités par les Kurdes ; en Libye, avec un engagement militaire et la fourniture de mercenaires syriens s'ajoutant au chaos qui règne dans le pays.

Le dernier exemple en date concerne le Caucase, où la Turquie a relancé un conflit jusqu'à présent «gelé» en apportant un soutien militaire décisif à l'agression perpétrée par l'Azerbaïdjan à l'encontre du Haut-Karabakh et en n'hésitant pas à y déployer des mercenaires et des terroristes musulmans acheminés depuis la Syrie par un véritable pont aérien. Cette guerre engagée par l'Azerbaïdjan n'a été possible qu'en raison du soutien logistique massif de la Turquie. Face à la disproportion des moyens en hommes et en matériel, l'Arménie a été obligée de capituler. Lors de la venue d'Erdogan en Azerbaïdjan pour commémorer l'écrasement militaire de l'Arménie, un proche du pouvoir indiqua : « *L'Azerbaïdjan n'aurait pas été capable d'obtenir un succès*

militaire au Karabakh sans le soutien politique ouvert de la Turquie... La Russie, puissance régionale et alliée de l'Arménie, serait parvenue à mettre la pression sur Bakou et à faire cesser les combats ».

À l'époque de l'URSS, le Haut-Karabakh, berceau de la civilisation arménienne et peuplé d'Arméniens tout au long de son histoire, fut détaché arbitrairement de l'Arménie au profit de l'Azerbaïdjan. Sa population s'est massivement exprimée en faveur de l'indépendance à l'occasion d'un référendum d'autodétermination tenu le 10 décembre 1991. Elle n'a toutefois obtenu son autonomie de fait qu'à la suite d'une guerre qui s'est achevée par un cessez-le-feu conclu en 1994. Depuis lors, ce territoire est dépourvu de statut juridique définitif, ce qui alimente des tensions géopolitiques. Les affrontements qui ont eu lieu depuis le 27 septembre 2020, et qui se sont provisoirement conclus le 9 novembre par un accord de cessez-le-feu entérinent la prise de contrôle par l'Azerbaïdjan d'une partie importante du Haut-Karabakh.

Les démocraties ne peuvent pas accepter que par la faute de la Turquie, une partie importante du Haut-Karabakh soit dorénavant occupée par l'Azerbaïdjan. Il est donc indispensable de prendre des sanctions dissuasives à l'encontre de la Turquie et de réaffirmer l'intégrité territoriale du Haut-Karabakh.

Proposition de résolution relative à la nécessité de sanctionner la politique agressive de la Turquie et de reconnaître la République du Haut-Karabakh dans ses limites territoriales existant au moment de la disparition de l'URSS

- ① Le Sénat,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Vu le traité de l'Atlantique Nord du 4 avril 1949,
- ④ Vu l'accord de cessez-le-feu du 12 mai 1994,
- ⑤ Vu l'accord de cessez-le-feu du 9 novembre 2020,
- ⑥ Considérant que sous la direction de son président Recep Tayyip Erdogan, la Turquie multiplie les agressions militaires et contribue à l'aggravation des conflits armés dans une logique d'impérialisme expansionniste ;
- ⑦ Considérant notamment que l'intervention militaire directe et indirecte de la Turquie en Libye, en Syrie et surtout dans la guerre du Haut-Karabakh est inacceptable et que dès lors, la Turquie viole les principes de paix et de liberté des peuples qui sont à l'origine du traité de l'Atlantique Nord ;
- ⑧ Considérant que les habitants du Haut-Karabakh se sont déjà prononcés démocratiquement en faveur de leur indépendance ;
- ⑨ Demande au Gouvernement :
 - ⑩ – d'interdire à M. Erdogan et à ses ministres d'entrer en France ;
 - ⑪ – d'exiger que l'Union européenne prenne des sanctions dissuasives, notamment d'ordre économique, à l'encontre de la Turquie ;
 - ⑫ – de mettre en cause au sein de l'OTAN, l'appartenance de la Turquie à cette organisation ;
- ⑬ Demande au Gouvernement de reconnaître la République du Haut-Karabakh dans la plénitude de son intégrité territoriale.